



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 633/2025
Date de la séance du CE : 11 juin 2025
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture
N° d'affaire : 2024.BKD.4712
Classification : Non classifié

Rapport de gestion 2024 de la Haute école spécialisée bernoise (BFH). Prise de connaissance

1. Objet

Les tâches, objectifs et directives concernant la Haute école spécialisée bernoise (BFH) sont définis dans la loi du 19 juin 2003 sur la Haute école spécialisée bernoise (LHESB), dans la Stratégie de la formation du canton de Berne, ainsi que dans le mandat de prestations confié par le Conseil-exécutif à la BFH pour les années 2021-2024 (ACE 1430/2020).

Le Conseil-exécutif constate, à l'intention du Grand Conseil, que la BFH a fourni de bonnes prestations en 2024. Le rapport de gestion de cette dernière montre qu'elle a accompli avec succès ses tâches et a atteint ses objectifs. Il convient de mentionner tout particulièrement les points suivants :

- En 2024, la BFH comptait 7925 étudiantes et étudiants au total, dont 6070 étaient immatriculés dans ses 32 filières de bachelor et 1855 dans ses 27 filières de master. À cela s'ajoutent 2568 diplômes sanctionnant des formations continues (CAS, DAS et MAS/EMBA). Depuis l'automne 2024, la BFH propose une nouvelle filière de bachelor en gestion de l'environnement et des ressources (Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires HAFL) et une filière de master en « Healthcare Leadership » (Département Santé).
- Selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), près de 78 000 étudiantes et étudiants suivaient une formation dans une haute école spécialisée suisse durant le semestre d'automne 2024, soit une hausse de 1,6 % par rapport à 2023. Tandis qu'au niveau master, une importante croissance de 5,3 % peut être observée, les effectifs estudiantins sont en légère augmentation au niveau bachelor (+0,8 %).
D'après l'OFS, la BFS a compté en 2024 environ 1,5 % d'étudiantes et d'étudiants de plus qu'en 2023. Cette hausse est moins marquée au niveau bachelor (+0,6 %) qu'au niveau master (+4,9 %). Ainsi, la part d'étudiantes et d'étudiants inscrits à la BFH par rapport à l'ensemble des étudiantes et étudiants inscrits dans une haute école spécialisée suisse n'a pas changé par rapport à l'année passée (9,8 % en 2023 et en 2024)¹. À part les Départements Architecture, bois et génie civil (-21 étudiant-e-s par rapport à 2023) et Santé (-29 étudiant-e-s), tous les autres départements de la BFH ont enregistré une progression.

- En 2024, le nombre observé d'entrées au niveau bachelor confirme la croissance en Suisse du nombre d'étudiantes et d'étudiants en haute école spécialisée (18 700, soit +3,9 %). L'augmentation du nombre d'entrées à la BFH est plus élevée que dans les autres hautes écoles spécialisées (+6,1 %). Cette tendance positive à la BFH ainsi que les pronostics de croissance de l'OFS (en moyenne +1,9 % à partir de 2026) laissent présager que le nombre d'étudiantes et d'étudiants continuera à croître dans les années à venir.
- Les comptes annuels de la BFH bouclent sur un déficit de -5,4 millions de francs (CHF -3,1 millions en 2023). L'évolution réjouissante sur les marchés financiers a permis toutefois d'atténuer la perte d'exploitation en dégagant un résultat de 7 millions de francs. Le résultat d'exploitation s'élève à -12,4 millions de francs (CHF -6,7 millions en 2023). Le capital propre de la BFH est passé de 46,7 millions de francs à 41,3 millions de francs.
- Au 31 décembre 2024, la BFH affichait un capital propre de 41,3 millions de francs. En raison des augmentations de coûts sur lesquels la BFH ne pouvaient pas influencer et qui étaient dues aux mesures salariales cantonales, à la reprise des engagements de prévoyance, à l'évolution démographique rien que partiellement équilibrée et à d'autres facteurs, les comptes annuels se sont clôturés sur une perte. Le Conseil-exécutif et le Grand Conseil ont arrêté dans le budget 2025 et le plan intégré mission-financement (PIMF) 2026 à 2028 du canton de Berne les premières mesures pour réduire ces sous-financements structurels durant la période de prestations actuelle (2025-2028). Le résultat de l'exercice 2024 et la planification financière mise à jour en tenant compte de ces mesures montrent toutefois que, sans de nouvelles mesures, les pertes continueront à fortement augmenter. Les comptes prévisionnels 2025, qui sont basés sur le montant des contributions cantonales fixé selon le budget cantonal 2025 et le PIMF 2026 à 2028 pour la BFH, prévoient des pertes d'un total de 47,0 millions de francs sur les réserves des fonds principaux. Sans adaptation de son financement de base, la BFH devra encore très certainement faire face à des résultats négatifs pendant la période du mandat de prestations en cours, ce qui consommera rapidement ses fonds principaux et entraînera ainsi son capital propre principal dans des chiffres rouges vifs.
- Les coûts par place d'études à la BFH ont légèrement pu être réduits en 2023² et sont quelque peu inférieurs à ceux de l'année précédente (-0,2 %). Ils se trouvent ainsi juste en dessous de la moyenne suisse (-3 % au niveau bachelor et différence de +4 % au niveau master).
- Le bilan des flux financiers lié à l'Accord intercantonal sur les hautes écoles spécialisées (AHES) a légèrement progressé en 2024 (CHF -3,1 millions contre CHF -3,2 millions en 2023). Les recettes découlant de l'AHES augmentent de 0,9 % en 2024 (de CHF 40,9 millions à CHF 41,3 millions). En parallèle, le nombre d'étudiantes et étudiants bernois inscrits dans une haute école extracantonale augmente légèrement. Les dépenses AHES s'élèvent donc en 2024 à 44,4 millions de francs, ce qui correspond à 0,7 % de plus que l'année précédente (CHF 44,1 mio).
- La dispersion de la BFH sur plusieurs sites constitue toujours un inconvénient de taille. Il faudra encore un peu de temps pour y remédier, les projets de campus lancés par le

² Les chiffres comparatifs nationaux n'étant pas encore disponibles, nous nous référons ici aux chiffres clés du mandat de prestations 2021-2024.

canton prenant encore au moins trois ans (Biel/Bienne) et quatre ans (Berne). Au printemps de l'exercice sous revue, les travaux de construction du Campus Biel/Bienne ont pu commencer et se sont nettement accélérés à partir de janvier 2025. La pose de la première pierre a ainsi eu lieu en mai 2025. Concernant le Campus Berne, le Grand Conseil a autorisé en novembre 2024 un crédit supplémentaire de 42,2 millions de francs. Ce crédit supplémentaire permet de construire le campus comme prévu, les travaux débutant en décembre 2024.

- Les activités de la BFH s'orientent, également durant l'exercice sous revue, vers la résolution pratique des défis sociaux aux niveaux local, national et international. Le projet School Nurse en est un exemple : en raison de la pénurie de personnel qualifié dans le domaine du service médical scolaire et chez le personnel enseignant du canton de Berne, la BFH a examiné en 2024, dans le cadre de son domaine stratégique « Caring Society », l'intervention d'infirmières scolaires dans le but d'améliorer les soins de santé dans les écoles bernoises. Suite aux résultats de la recherche, il est prévu de mettre en place des projets pilotes dans les communes et la BFH propose un nouveau module facultatif dans son master sur les soins. Au niveau national, les efforts de la BFH dans le domaine stratégique du développement durable, sur lequel s'orientent l'enseignement et la recherche, ont porté leurs fruits. La feuille de route climatique de la BFH vise une réduction significative à hauteur de 60 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030. Le rating WWF de la durabilité 2024 a récompensé la BFH pour ses efforts en la classant à la première place des hautes écoles les plus durables de Suisse. Au niveau international, la BFH a réussi l'année dernière, malgré son désavantage politique en tant que haute école suisse dans l'espace de l'UE, à accéder à un projet de coopération avec des hautes écoles partenaires européennes dans le domaine du développement durable des espaces urbains et à permettre ainsi la mise en réseau dans des projets de recherche interdisciplinaires et des offres d'études communes dans les domaines de la durabilité sociale (promotion de la santé et sécurité) et des défis écologiques et techniques (approvisionnement en énergie et mobilité).
- Le Conseil-exécutif a élu M. Thomas Bernhard (CEO de Haag-Streit Holding AG) président du conseil de la BFH pour la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2028. M. Bernhard succède ainsi à M. Markus Ruprecht. Pour la même période, Mme Madeleine Deckert (membre du conseil de fondation du Théâtre Orchestre Bienne Soleure) a été élue au conseil de la haute école spécialisée.
- La contribution cantonale s'est élevée à 122,6 millions de francs (contre CHF 120,1 mio en 2023, soit une hausse de 2,0 %³), ce qui correspond à 35,5 % des revenus de la BFH (contre 35,7 % en 2023). En plus de la contribution de base qui augmente de 1 % par an conformément au mandat de prestations, 2,8 millions de francs sont prévus pour la mise en œuvre des objectifs du programme gouvernemental de législature du canton, notamment pour la mise en place et l'exploitation du TecLab à Berthoud et de la School of Biomedical and Precision Engineering (SPBE) en collaboration avec l'Université de Berne, ainsi que la mise en place et l'exploitation du centre de compétences BeLEARN, auquel participent les trois hautes écoles bernoises, ainsi que du projet Care@home, à l'aide duquel le canton de Berne veut contrer les difficultés actuelles dans le domaine de la santé.

³Avant déduction des frais de location de la SPBE transférés à la DTT, la contribution cantonale s'élève en 2023 à 120,6 millions de francs (+1,7 %) (cf. ACE 594/2024).

- La BFH et les autres hautes écoles bernoises ont pour tâche, dans le cadre de leur mandat de prestations, de mettre en place et d'exploiter le centre de compétences BeLEARN. Pour contrôler l'état d'avancement de la mise en œuvre de cet objectif de législation, un cycle de controlling distinct a été défini lors de l'octroi des mandats de prestations aux hautes écoles : chaque institution devra remettre tous les ans à l'Office de l'enseignement supérieur un rapport sur des paramètres prédéfinis de BeLEARN. L'entretien régulier de controlling pour l'exercice 2023 a eu lieu début mai 2024. Le nombre de projets BeLEARN mis en place par les cinq hautes écoles suisses participantes est largement supérieure à l'objectif fixé. Les performances de BeLEARN en matière de transfert des connaissances (conférences et participations à des séminaires) ont également dépassé les attentes. La création de partenariats sur le long terme avec de nouveaux partenaires affiliés au monde des hautes écoles et de la formation ou le développement de projets avec des partenaires financiers privés est envisageable dans la deuxième phase du projet (2025-2028). L'utilisation des fonds indique que les hautes écoles emploient les ressources qui leur ont été octroyées de manière conforme à leurs objectifs. L'entretien de controlling concernant l'exercice 2024 aura lieu fin mai 2025.
- Les revenus d'exploitation de la BFH ont augmenté pour atteindre 345,1 millions de francs (contre CHF 337,6 mio en 2023). Ce résultat est principalement dû à l'augmentation, par rapport à l'année précédente, des fonds de tiers pour la recherche, qui ont atteint un nouveau record avec 54,9 millions de francs (+2,1 % par rapport à 2023). Les revenus issus de la formation continue (CHF 23,7 mio) et des services (CHF 2,6 mio) ont également légèrement augmenté.
- Les charges de personnel ont augmenté de 11,1 millions de francs par rapport à l'année précédente (+4,0 % contre +3,3 % en 2023). Le nombre d'équivalents plein temps a augmenté de 18 postes (+0,9 % contre +2,2 % en 2023). L'augmentation des charges de personnel est en premier lieu due aux mesures salariales cantonales décidées par le Conseil-exécutif.
- L'entretien de controlling entre la Direction de l'instruction publique et de la culture et la BFH a eu lieu le 14 novembre 2024. La Direction de l'instruction publique et de la culture a constaté que la BFH remplissait entièrement et avec une qualité élevée le mandat que lui attribue la législation, et qu'elle avait en majorité atteint ou dépassé les objectifs fixés dans le mandat de prestations confié par le Conseil-exécutif. Le comité interdirectionnel de coordination du controlling des hautes écoles a étudié le rapport de gestion de la BFH le 22 avril 2025.

2. Bases légales

- Article 47, alinéa 2 et article 56, alinéa 2 de la loi du 19 juin 2003 sur la Haute école spécialisée bernoise (LHESB ; RSB 435.411)
- Article 67, alinéa 3 de l'ordonnance du 16 novembre 2022 sur la Haute école spécialisée bernoise (OHESB ; RSB 436.811)

3. Proposition de la Direction de l'instruction publique et de la culture

Sur proposition de la Direction de l'instruction publique et de la culture, il est arrêté ce qui suit :

1. Il est pris acte du rapport de gestion 2024 de la BFH.
2. Sur la base de l'article 56, alinéa 2 de la loi du 19 juin 2003 sur la Haute école spécialisée bernoise (LHESB ; RSB 435.411), le Conseil-exécutif demande au Grand Conseil de prendre connaissance du rapport de gestion 2024 de la BFH.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataire

- Grand Conseil

Pièce jointe

- Rapport de gestion 2024 de la BFH